



L'ACERVA LIEN

Editorial : la « Participation Citoyenne », qu'est-ce ??

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur village.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire, ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie mais il complète d'autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune : opération tranquillité vacances ou développement de la vidéo-protection (que nous allons mettre en place cette année sur notre commune).

La Participation Citoyenne a pour objectif :

- d'établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la Gendarmerie ;
- d'accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance ;
- et de renforcer la tranquillité au cœur des foyers et de générer des solidarités de voisinage.

Pour vous présenter ce dispositif, la municipalité vous invite à une réunion publique :

Le mercredi 9 mars 2022
A 18 h
Salle du Foyer

En présence de la Commandante CLERC, Commandant de la Compagnie de Lunéville et du Major JACQUOT, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Baccarat. Au cours de cette réunion, vous pourrez, si vous le souhaitez, vous proposer comme « **Responsable de quartier** ».

Si la sécurité et la tranquillité de votre commune vous intéressent, venez nombreux.



Le Maire,

Rose-Marie FALQUE

Compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2022

La séance commence à 20h30

Présents : Rose-Marie FALQUE, Louisa IKHLEF, Aurélie GEORGES, Yannick HOFFNER, Olivier LEGROS, Nicolas MALO, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE, Rose-Marie MAGNIER.

Absents excusés : Philippe GRANDMAITRE donne procuration à Rose-Marie FALQUE,
Justine GARNIER donne procuration à Louisa IKHLEF.

Désignation du secrétaire de séance :

Aurélie GEORGES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 – Echanges avec le Député Thibault BAZIN :



Monsieur Thibault BAZIN, Député de Meurthe et Moselle, Conseiller départemental du canton Lunéville 2, nous fait l'honneur de sa présence au Conseil Municipal.

Thibault BAZIN se remémore les bons moments de ses mandats de Maire. Ce qui lui permet d'être ancré sur son territoire pour son mandat de Député. Il rappelle que le cumul des mandats est interdit. C'est pourquoi il a dû renoncer à son mandat de Maire. Aujourd'hui, un grand nombre de Députés ont déjà fait un mandat de Maire mais dans 10 ans, qu'en sera-t-il ? Les futurs députés n'auront plus forcément été élus sur le terrain, le lien avec les usagers sera moins évident.

Il y a une grande hétérogénéité des circonscriptions, certaines sont très étendues et d'autres sont très peuplées. La circonscription de Thibault Bazin compte 190 communes, soit 131.000 habitants. C'est une des plus grandes de Meurthe-et-Moselle, représentant environ 30 % des communes et 29 % des électeurs du Département. Le député joue un rôle d'interaction permanente avec les administrés.

Les députés siègent au parlement. Le gouvernement prend des décisions, les députés votent la loi, contrôlent l'action du gouvernement et évaluent les politiques publiques.

Thibault BAZIN est orateur de son groupe pour la commission « cohésion des territoires », il est membre de la commission affaires sociales et membre de la délégation aux collectivités locales.

Madame FALQUE évoque la question de l'énergie et de l'environnement et demande au député son point de vue.

Thibault BAZIN exprime un réel problème de stratégie énergétique en France. D'ici peu, nous serons en pénurie d'énergie, la France devra alors importer l'énergie d'autres pays comme la Russie. Les prix risquent donc d'augmenter. Pour contrer cela, 2 centrales à charbon ont été remises en service cela produira l'équivalent de la production de tout le parc éolien.

Merci à Thibault BAZIN pour son intéressante présentation de son rôle de député devant notre conseil municipal.

2 – Vente de 2 parcelles du nouveau lotissement :

Par délibération du 7 décembre 2020, le conseil municipal a fixé les prix de vente des parcelles du nouveau lotissement de la Croisette.

Deux nouvelles demandes de réservation de parcelles ont eu lieu :

Numéro du lot	Numéro de parcelle	Surface du lot	Prix de vente	Acquéreurs
8	ZP 39	621 m ²	43 470 €	Mme COLLE Virginie M. Raphaël COMIOTTO
7	ZP 38	640 m ²	44 800 €	Mme Elodie MAYER M. Raphaël MAYER

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la cession des lot 7 et 8 du nouveau lotissement de la Croisette comme présenté dans le tableau ci-dessus et donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes de vente se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la commune.

3 – Mise en place de la Vidéoprotection et demande de financement :

Thomas MELLE, adjoint au Maire, présente le projet de mise en place de la vidéoprotection sur la commune d'Azerailles, étudié avec la Gendarmerie Nationale et en coopération avec les villages avoisinants (Glonville, Vathiménil, Flin, Chenevières).

Le projet de vidéoprotection englobe la totalité du village et notamment les axes principaux, les lieux de passages obligés et les intersections ciblées par le rapport de Gendarmerie Nationale. Le choix s'est donc porté sur la mise en place de caméras avec lecture de plaques sur les entrées de la commune. L'implantation de deux caméras d'ambiance au centre du village est nécessaire pour couvrir les zones du secteur.

Ce dispositif a pour but :

- de diminuer le nombre des incivilités et des faits de délinquance,
- de contribuer à la protection des bâtiments publics,
- d'aider la gendarmerie dans leurs investigations à identifier les auteurs de trouble et délinquants.

La société AB SECURITE a établi un devis pour la mise en place de la vidéoprotection de 45 000 € HT soit 54 000 € TTC et de l'entretien annuel du dispositif pour environ 1000 à 1100 € par an.

Ces travaux sont subventionnables par la Région, dans le cadre du dispositif d'aide à la création de la vidéoprotection sur l'espace public, et par l'Etat au titre du FIPD 2022 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) ou de la DETR le cas échéant.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise AB SECURE pour un montant de 45 000 € HT (54 000€ TTC) et autorise le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que la maintenance annuelle.

- demande au Maire de solliciter une subvention auprès de la Région (qui peut représenter 50 % du montant des travaux avec un maximum de 20 000€), et du FIPD 2022 ou de la DETR le cas échéant, pour la mise en place de la vidéoprotection et signer tous documents afférents à cette demande.

4 – Eclairage public du village et demande de financement :

Thomas MELLE, adjoint au Maire, explique que plusieurs luminaires sont obsolètes et sont encore équipés de lampe à décharge.

Afin de moderniser le parc d'éclairage public tout en réalisant des économies sur les futures factures d'énergie, le remplacement de 70 luminaires est nécessaire. Cela permettra de :

- Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public, en changeant les luminaires actuels par des lampes LEDS sur toute la commune,
- Réduire les nuisances lumineuses et améliorer la qualité de l'environnement nocturne,
- Respecter l'arrêté du 27 décembre 2018 visant à restreindre ces impacts en définissant des prescriptions temporelles et techniques appliquées à plusieurs types d'installations d'éclairage.

La société EIFFAGE a établi un devis pour ces travaux. Celui-ci s'élève à 35 873 € HT soit 43 047.60 € TTC pour le changement de 70 luminaires dans le village permettant une économie d'énergie de 65 %.

Dans le même temps, il conviendrait de modifier les 25 luminaires de la place du Général Hellé. Les luminaires seraient conservés, le remplacement de la lampe de l'appareillage seulement est prévu. Un devis a été établi pour la somme de 3 300 € HT soit 3 960 € TTC. L'économie d'énergie sera de 40 %.

Une demande de financement peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre du CTS Lunévillois.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, les devis de la Société EIFFAGE pour un montant de 35 873 € HT, soit 43 047.60 € TTC et de 3 300 € HT, soit 3 960 € TTC et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

Il demande au Maire de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du CTS dans le cadre des dépenses permettant une réduction des dépenses énergétiques.

5 – Travaux au Château d'eau et demande de financement :

Thomas MELLE explique que lors des travaux 2021 sur le château d'eau, il a été constaté un besoin de nettoyage de la colonne. Cela consiste au :

- Démontage et remontage de colonne de refoulement,
- Repêchage de corps étrangers,
- Nettoyage hydraulique par haute-pression du tubage,
- Pompage des incrustations et dépôts,
- Inspection télévisée après nettoyage HP,
- Régénération chimique,
- Pompage des incrustations et dépôts,
- Inspection télévisée fin de travaux,
- Désinfection.

Le devis de la société HERLI s'élève à 70 474, 24 € HT. Les travaux auraient lieu en octobre/novembre 2022. Ils dureraient environ 13 jours. Durant cette période, les habitants devraient restreindre leur consommation d'eau. Des camions citerne d'eau alimenteraient les cuves mais cette eau ne serait pas consommable pour l'alimentation. Une distribution d'eau aurait lieu.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis et de permettre au Maire de signer les marchés correspondants :

- L'entreprise HERLI pour un montant de 70 474,24 € HT

Le conseil municipal autorise également le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'Etat via la DSIL 2022 (Dotation de soutien à l'investissement local).

6 – Demandes de subventions d'associations : SPORTING CLUB DE BACCARAT :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 12 janvier 2022, envoyé par Monsieur Marc LEROY, Président du Sporting Club de Baccarat, club de football.

Considérant que 9 jeunes d'Azerailles fréquentent ce club, Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 600 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 600 € au Sporting Club de Baccarat.

7 – Eclairage du nouveau Lotissement de la Croisette :

Madame le MAIRE informe les membres du Conseil que la première maison est actuellement en construction. Certains travaux, prévus au marché, restaient à faire : l'éclairage public, l'aménagement paysager et la dernière couche de macadam.

Il convient d'installer l'éclairage public sur cette zone. MP2i, Maître d'œuvre a chiffré le montant de ces travaux. Ceux-ci s'élèvent à 35 532 € HT soit 42 638.40 € TTC.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'éclairage public du nouveau lotissement pour un montant de 35 532 € HT et autorise Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

Le conseil municipal autorise également le Maire à solliciter une subvention auprès du SDE dans le cadre du R2, en dépenses d'investissement réalisée sur les réseaux d'éclairage public.

8 – Bornage d'une maison rue Baudière :

Mme le Maire informe les membres du Conseil que les limites séparatives entre la maison de Hugo Malo située 16, rue Baudière et le domaine public doivent être vérifiées.

Afin de régulariser la situation, un devis auprès d'un géomètre a été demandé. Le coût de ce devis s'élève à 1240 € HT soit 1488 € TTC.

Il est proposé que cette recherche soit effectuée à frais partagés, payée pour moitié par la commune et l'autre moitié par le propriétaire Hugo MALO soit 744 € chacun.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis du géomètre pour un montant de 1 240 € HT, soit 1 488 € TTC et demande à Hugo Malo la prise en charge de la moitié de la facture.

9 – Façade de l'ancien bâtiment de la Mairie et demande de financement :

Les travaux de la nouvelle mairie ont débuté. Dans le projet, il n'était pas prévu la réfection des façades de l'ancien bâtiment. Il conviendrait de faire un rafraîchissement des enduits. Nous sommes en attente du devis. Ce point est donc reporté au prochain conseil municipal.

10 – Questions diverses

CAPTEUR DE CO2 :

Afin de lutter contre la transmission du Covid, la mise en œuvre des gestes sanitaires et des gestes barrières est imposée. En particulier, la stratégie de maîtrise du renouvellement de l'air dans les établissements scolaires nécessite l'aération très régulière des pièces. Des capteurs de CO2 permettent de vérifier que le renouvellement de l'air est correctement effectué et, à défaut, qu'il est nécessaire de prendre des mesures correctives.

Afin d'encourager le déploiement de capteurs de CO2 dans les écoles, le Gouvernement a décidé d'apporter un soutien financier exceptionnel pour l'achat de ces dispositifs.

COLLECTIVITES EQUIPEMENTS propose des capteurs au prix de 56.94 € TTC remisés. Il en faudrait 6 pour l'école (5 classes + salle de sieste) soit 341.66 €.

L'état prendrait en charge 2 € par élève, soit 218 €.

Le reste à charge de la commune s'élèverait donc à 123.66 € TTC.

La séance est levée à 22h45

Compte rendu du conseil municipal du 3 février 2022

La séance commence à 20h30

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Aurélie GEORGES, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Rose-Marie MAGNIER, Nicolas MALO, Didier MAURY, Thomas MELLE, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Jean-Claude ROUBAUD donne procuration à Rose-Marie FALQUE,
Louisa IKHLEF donne procuration à Justine GARNIER,
Olivier LEGROS.

Désignation du secrétaire de séance :

Aurélie GEORGES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 – Façade de l'ancien bâtiment de la mairie et demande de financement :

Rose-Marie FALQUE explique qu'il conviendrait de refaire les façades de l'ancien bâtiment, l'étanchéité du toit terrasse du bureau des adjoints ainsi que la mise en place d'une porte à l'arrière du bâtiment.

Nous avons reçu les devis des sociétés suivantes :

- Elips pour la façade d'un montant de 21 063.00 € HT soit 25 275,60 € TTC,
- SAS Thomas MELLE pour la porte d'un montant de 6 241.94 € HT soit 7 490.33 € TTC,
- SOPREMA pour l'étanchéité d'un montant de 7 870 € HT soit 9 444.00 € TTC

Ces travaux sont subventionnables par l'Etat au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – au point 3.5 : Construction et gros aménagements de mairies.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, hormis Thomas MELLE qui ne participe pas au vote, à l'unanimité :

- accepte les devis des entreprises citées ci-dessus.
- demande au Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 et signer tous documents afférents à cette demande.

2 – Démolition du reste de l'ancien atelier de la mairie :

Thomas MELLE, adjoint au Maire, explique que l'ancien atelier a été démoli pour accueillir le nouveau bâtiment de la mairie. Sur les plans initiaux, 3 murs de l'ancien atelier devaient être conservés. Il s'est révélé une fragilité des murs restant. Après consultation du bureau d'études et de l'architecte, il a donc été décidé de procéder à la démolition de ces murs. Nous avons demandé un devis à l'entreprise qui avait effectué la démolition. Le devis s'élève à 2 025.29 € HT soit 2 430.35 € TTC.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis établi par la société ABM au prix indiqué ci-dessus.

3 – Convention LOSANGE pour la mise en place de la fibre optique :

Madame le Maire informe les membres du conseil Municipal de la mise en place de la fibre optique pour les habitants d'Azerailles à partir d'août 2022.

Azerailles est l'une des dernières communes de l'intercommunalité à être raccordée à la fibre optique.

La Région Grand Est a attribué une Délégation de Service Public à la société LOSANGE pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau Très Haut Débit en fibre optique sur les territoires du Grand Est.

C'est pourquoi, il convient de conventionner avec cette société pour le déploiement de la fibre optique sur la commune d'Azerailles.

La convention a pour objet de fixer les modalités juridiques, techniques et financières par lesquelles la commune accorde pour une durée de 12 ans un droit d'usage à long terme de ses installations de Génie Civil à la société Losange.

Le droit d'usage à long terme est consenti à LOSANGE moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 0.50 € par mètre linéaire, ferme et non révisable.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention avec LOSANGE présentée ci-dessus.

4 – Raccordement électrique de la nouvelle mairie :

Thomas MELLE, adjoint au Maire, explique qu'il convient de prévoir le raccordement électrique de la nouvelle Mairie. Après avoir consulté ENEDIS, il s'avère que le réseau aérien qui arrive à l'arrière de l'ancien bâtiment de la mairie, n'est pas suffisant pour accueillir un tarif jaune de 84 kVA nécessaire à l'alimentation du nouveau bâtiment de la Mairie.

Pour ce faire, une extension du réseau électrique souterraine est à prévoir d'environ 330 mètres linéaires depuis le poste de distribution publique « Canal Azerailles » jusqu'au nouveau bâtiment de la mairie.

Nous avons reçu le devis de ENEDIS pour effectuer ces travaux. Celui-ci s'élève à 24 706,12 € HT soit 29 647.34 € TTC (sur un total de 41 176.88 € HT, ENEDIS prend à sa charge 16 470.76 € HT).

Ce tarif comprend :

- La dépose de l'ancien branchement aérien appartenant à la Mairie,
- La pose de 330 ml de réseau BT souterrain depuis le poste « CANAL AZERAILLES »,
- La réalisation d'un branchement souterrain BT de 20 ml,
- La mise en place d'une armoire en domaine privé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis établi par ENEDIS au prix indiqué ci-dessus.

5 – Demandes de subventions de Familles Rurales en Relais :

Madame le Maire donne lecture du mail du 3 février 2022, envoyée par Madame Estelle CLAUSSE, Directrice Association de Famille Rurales en Relais à Azerailles.

Elle demande une subvention exceptionnelle de 300 € pour la réalisation d'un char, par le club Ados, pour le carnaval de Baccarat le dimanche 6 mars et ainsi représenter la commune d'Azerailles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € à Famille Rurale en Relais.

6 – Questions diverses :

- Concours des Maisons Fleuries :
Suite au passage de la commission fêtes et cérémonies en 2021 :
Dans les catégories :
 - o Commençants : 2 gagnants
 - o Maisons avec jardin visibles de la rue : 4 gagnants
 - o Murs et balcons : 6 gagnants

Un bouquet de fleurs sera offert aux gagnants et ainsi qu'un bon d'achat. Ils seront distribués le samedi 26 février matin.

- Le feu d'artifices est prévu le samedi 30 juillet 2022 à Fontenoy-la-Joute
-
- Le contrôle des bornes à incendie aura lieu le 28 février prochain.

La séance est levée à 21h45

ETAT CIVIL

Naissances :

- Eyden BAYER, enfant de Enzo BAYER et de Marion VANESON, est né le 13 janvier 2022 à Saint-Dié-des-Vosges.
- Mia BUSY, enfant de Kévin BUSY et Vanessa BRICHET, est née le 27 janvier 2022 à Lunéville.

Félicitations aux heureux parents !

Décès :

- M. Jean-François DARGENT décédé le 2 février 2022 à Nancy
- M. Guy VALLANCE décédé le 06 février 2022 à Baccarat
- M. Nicolas GRELOT décédé le 06 février 2022 à Orléans
- M. Paul MATHIEU décédé le 10 février à Baccarat

Nos condoléances aux familles.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Rappel : inscriptions sur les listes électorales :

Pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril, vous avez jusqu'au 2 mars pour vous inscrire en ligne et jusqu'au 4 mars pour faire la démarche en mairie.

Pour les élections législatives des 12 et 19 juin, vous avez jusqu'au 4 mai pour vous inscrire en ligne et jusqu'au 6 mai pour faire la démarche en mairie.

La générosité de la famille DEWEER :

Une nouvelle fois, à leur retour du marché de Noël à Strasbourg, M. et Mme Deweer sont venus en mairie les bras chargés de pains d'épice et chocolats qui ont régalé les 107 élèves de notre école. Merci à eux pour cette attention gourmande !

Remise des prix des maisons fleuries :

La cérémonie des Vœux n'ayant pas pu se tenir cette année encore, les membres de la commission communale distribueront les prix (bon d'achat et plante fleurie) **le samedi 26 février**, au cours de la matinée.

Contrôle des bornes à incendie :

Avec le soutien de nos sapeurs-pompiers, les bornes à incendie seront vérifiées par nos employés communaux, **le lundi 28 février**. Ces opérations devant se dérouler tout au long de la journée, il est prudent de ne pas effectuer de lessive ce jour là et de vérifier l'état de l'eau avant de la boire. Merci de votre compréhension.

Médaille de la famille :

Cette distinction comporte une seule promotion annuelle dont la date correspond traditionnellement à celle de la fête des mères. Compte tenu de son échéance en 2022, je vous invite, le cas échéant, à adresser en Mairie votre dossier de candidature au plus tard le 25 mars 2022.

Peuvent prétendre à cette distinction :

*Les mères et pères de famille élevant, ou ayant élevé, au moins quatre enfants, dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans. Ils devront, dans l'exercice de leur autorité parentale, manifester ou avoir manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

*Les personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent, ou ont élevé, seules leurs frères et sœurs, pendant au moins deux ans.

*Les personnes élevant, ou ayant élevé, seules un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins, pendant au moins deux ans.

*Les veuves et veufs de guerre parents, au décès de leur conjoint, de trois enfants, dont l'aîné à atteint l'âge de seize ans, qu'ils élèvent, ou ont élevé, seuls.

*Toute personne ayant œuvré de façon remarquable dans le domaine de la famille.

La fibre, synonyme de Très Haut Débit arrive à Azerailles avant la fin de l'année :

Nous avons rencontré les représentants de la société LOSANGE, partenaire de la Région pour l'installation de la fibre dans notre département. Pour notre commune, les travaux de déploiement de la fibre seront réalisés cette année.

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, aucune réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre ne pourra être organisée.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet : www.losange-fibre.fr et utiliser la rubrique : « contactez-nous ».

Ces travaux sont financés par la Région et par notre communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Séjour « Seniors en vacances » avec la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat :

La CCTLB organise cette année encore un séjour Seniors en Vacances.

Pour 2022, le voyage se déroulera à Carqueiranne, dans le Var, en Village-Club, du 17 au 24 septembre et sera ouvert à 150 personnes.

Peut s'inscrire à ce séjour :

- Toute personne âgée de 60 ans minimum au jour du départ
- Résidant sur l'une des 43 communes de la CCTLB
- Sans profession ou retraité.

Deux tarifs applicables :

- 430€ hors transport en tarif plein
- 250€ hors transport en tarif réduit pour les personnes pouvant bénéficier de l'aide de l'ANCV s'élevant à 180€

Le coût du transport, qui sera assuré par la société C2V, sera calculé à l'issue du séjour. Il est à ce jour estimé à une moyenne de 110 € par personne.

Les inscriptions se dérouleront du 14 février au 31 mars 2022 ; aucune inscription ne pourra être prise en compte après cette date. Les bulletins seront à retourner par les inscrits directement à la CCTLB.

Toutes les conditions d'inscriptions et d'attribution de l'aide ANCV, ainsi que le programme du séjour sont disponibles en Mairie.

Jardin du Souvenir :

Au printemps seront réalisés des travaux de ré-aménagement de cet espace : l'actuel espace de dispersion sera bordé de pavés en granit et sera équipé d'une stèle triangulaire pour identifier les défunts ; des galets de marbre blanc seront posés au pied de la stèle.

Près des deux cavurnes, une table de dispersion, en granit rose et le déplacement du banc compléteront l'ensemble.



INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET DIVERSES

Mise en garde de la Gendarmerie concernant des courriers frauduleux :

Attention : Dans plusieurs communes, des courriers avec entête de la commune sont envoyés par la poste et invitent à composer un numéro de téléphone afin de vérifier sont éligibilité à une soi-disant mesure en faveur du pouvoir d'achats émanant d'une prétendue commission nationale, ce courrier n'est qu'une arnaque.

Le bon usage des URGENCES :

Face à la dégradation de la situation sanitaire et à la circulation des maladies hivernales, l'ARS Grand Est rappelle à l'ensemble des habitants qu'avant de se déplacer aux urgences, il est nécessaire de contacter d'abord son médecin traitant et, pour les situations les plus graves d'appeler le **15**.

Atelier massage pour les bébés de 0 à 9 mois :

Familles Rurales en Relais propose un atelier massage douceur destiné aux bébés de 0 à 9 mois, le **mercredi 2 mars 2022, de 10h à 11h30 à la salle des fêtes de Deneuvre**. Entrée gratuite, place illimitée, inscription obligatoire : Aline au 07.85.86.46.17 ou par mail : arouver.famillesrurales@orange.fr

Carnaval de Baccarat :

Le Club Ados de l'Association Familles Rurales en Relais préparera un char pour participer au Carnaval de Baccarat le dimanche 6 mars. Les Jeunes auront le plaisir de vous présenter ce char le dimanche en matinée, vers 11 h, sur la place du Foyer. Nous espérons à cette occasion accueillir un groupe de musique français ou étranger, parmi ceux qui participeront au défilé de l'après-midi.

Café-parent mal-être de l'adolescent :

En coopération avec le Conseil Départemental, Familles Rurales en Relais organise un café-parent sur le thème du mal-être de l'adolescent : comment le déceler et l'accompagner. **Jeudi 24 mars, à 20h, salle du Foyer à Azerailles.**

Places limitées, inscriptions auprès de Marina au 06.49.60.48.27

La semaine du centre de loisirs se termine par un joyeux carnaval :

Après avoir passé une bonne semaine de jeux, les enfants du centre de loisirs l'ont terminée par un Joyeux Carnaval... Les enfants étaient originaires de Glonville, Flin, Brouville, Hablainville, Vacqueville, Ogéviller, Domptail et Azerailles.



Un gîte de France à Azerailles :

« J'ai un coup de cœur pour cette maison » explique Madame Hélène LE SAYEC qui a acheté la maison située 125 rue du Général Leclerc, et avec l'aide de son compagnon, l'a convertie en un magnifique gîte.

Labellisé depuis le 1^{er} février 2022 par « Gîtes de France » avec la mention 3 Epis, le gîte est habilité pour accueillir 6 personnes sur deux niveaux, au total 115 m². Au rez-de-chaussée, un salon, une salle à manger, une cuisine intégrée donnant sur la véranda, et une salle de bain ; à l'étage 3 jolies chambres : la chambre rouge, la chambre bleue et la chambre rose, meublées et décorées avec goût,

ainsi qu'une deuxième salle de bain, attendent les résidents, professionnels en déplacement ou touristes.

Les cyclistes, amateurs de randonnée, pourront ranger leurs vélos dans le garage attenant. Jamais à court d'idées, Madame Le Sayec, envisage encore de créer un salon d'été sur la terrasse située dans le jardin.

Un séjour agréable, à deux pas de Baccarat, le village du livre de Fontenoy-la-Joute, les lacs de Pierre-Percée, Lunéville, Nancy et autres curiosités de notre territoire, pour un prix raisonnable : 55,71 € la nuit.

Réservation sur le site de « Gîtes de France ».



Madame Hélène Le Sayec devant son gîte

Monsieur Laurent SEVRAIN, nouvel artisan en charpente, couverture et zinguerie :

Installés à Azerailles, au numéro 123 rue du Général Leclerc depuis quelques mois, Monsieur Laurent SEVRAIN et Madame Valérie DEMANGE y exercent leur activité professionnelle, sous l'appellation « SARL Apicale » (ce qui signifie « sommet »). Tous travaux de charpente, couverture, zinguerie peuvent leur être confiés, ainsi que des travaux d'isolation sous toiture, combles perdus.

Originaire de Baccarat, Monsieur Sevrain est bien connu dans notre secteur puisqu'il a dirigé pendant 14 ans la société BEST. Après un passage dans le sud de la France, il a retrouvé notre Lorraine et créé sa société avec Valérie qui s'occupe de la partie comptable.

Certifié « Qualibat RGE » il recommande vivement de ne faire appel qu'à de vrais professionnels pour tous travaux, afin d'éviter toutes sortes de désagréments.



Monsieur Laurent Sevrain et Madame Valérie Demange, nouveaux artisans

Les puces des couturières :

Chutes de tissus, bobines de fils, fermetures éclair, pelotes de laine... tout ce qui sert à coudre ou tricoter sera disponible lors de cette journée.

La MJC d'Azerailles organise sa première

**Puces
des
couturières**

13 mars 2022
de 9H00 à 17h00
AU FOYER

Petite restauration sur place

Entrée libre

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Imprimé par vos soins et remis pour ne la voir publique.

Pour toutes inscriptions s'adresser au 06.86.27.75.29

Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, nouveau grille tarifaire pour l'enlèvement des ordures ménagères :

Vous le savez déjà, cette année la redevance ordures ménagères sera facturée par la communauté de communes.

NOUVEAU : cette redevance devient vraiment **incitative**, avec un tarif dégressif en fonction du nombre de levées, *moins vous sortirez votre bac, moins vous paierez.*

Voici les tarifs 2022 pour nos résidences principales :

Nbre de levées	Tarif pour bac de 120 l	Tarif pour bac de 240 l
5	144.00 €	204.00 €
6	151.00 €	214.00 €
7	158.00 €	224.00 €
8	162.00 €	231.00 €
9	166.00 €	238.00 €
10	170.00 €	245.00 €
11	172.00 €	249.00 €
12	174.00 €	253.00 €
13	179.00 €	262.00 €
14	184.00 €	271.00 €
15	192.00 €	287.00 €
16	200.00 €	303.00 €
17	208.00 €	319.00 €
18	221.00 €	345.00 €
19	234.00 €	371.00 €
20	247.00 €	397.00 €
Par levée supplémentaire	13.00 €	26.00 €

ATTENTION : En février 2022, nous recevrons la dernière facture établie par VEOLIA, portant sur le deuxième semestre 2021 – aux tarifs 2021.

Ensuite c'est bien la communauté de communes qui établira les factures, comme suit :

- En juillet 2022 pour le premier semestre 2022 – aux tarifs 2022
- En janvier 2023 pour le deuxième semestre 2022 – aux tarifs 2022



Commune de Azerailles

Représentant légal : Mme Rose-Marie FALQUE

Directeur de la publication : Mme Rose-Marie FALQUE

Rédaction : Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES

Date de parution et de Dépôt légal : 6716L101

Impression : INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT